

ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU COMITE DU CFBA

APPEL A CANDIDATURE

Mesdames et Messieurs les adhérents du CFBA, conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue d'une Assemblée Générale ordinaire, au cours de laquelle, nous procéderons à des élections pour le renouvellement de 5 postes au sein du Comité directeur pour une durée de 6 ans et un poste pour une durée de 3 ans (le nombre de voix recueillies déterminera la durée des mandats).

Membres sortants, rééligibles : Mesdames Isabelle AVOCAT, Céline BOFARULL, Nicole CASTEL DUGENET, Dominique THOMANN,

Les candidatures sont à envoyer **avant le 28 avril 2017**, au Président de la Commission des élections du CFBA:

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER
La Haute Bobinière
85410 THOUARSAIS BOUILDROUX

Rappel des statuts :

Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la Fédération Cynologique Internationale, être membre de l'association depuis au moins 36 mois, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre.

Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin.

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites et ne peuvent à quelque titre que ce soit donner lieu à rétribution.

Chaque candidat doit fournir :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae canin
- Copie de la Carte Nationale d'Identité.
- Un extrait de casier judiciaire, datant de moins de 3 mois.
- Une profession de foi A4 par candidat indiquant ses motivations et ses intentions au sein du Comité du CFBA. (le club se chargera de la publication via le site du Club)

Rappel : Cet appel à candidature s'adresse aux adhérents à jour de leur cotisation, ayant adhéré avant le 25 mai 2014.

Modalité des votes

Rappel : Chaque membre de l'Association a droit à une voix.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Le vote par correspondance est autorisé pour les élections seulement. Seuls ont le droit de vote, les membres à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours et qui sont membres depuis neuf mois au moins à la date de l'Assemblée Générale.

Concrètement :

- Les candidatures doivent arriveres **avant le 28 avril 2017** (soit date de la poste 25/04/2017 au plus tard, le cachet fera foi),
- Les candidatures seront validées par la commission des élections le 29 avril 2017 et les candidats seront informés de cette décision par mail.
- Le matériel de vote et les éventuelles professions de foi seront envoyés aux adhérents le 2 mai 2017,
- Les adhérents pourront envoyer leurs votes par correspondance à l'adresse prévue à cet effet, avant le 20 mai 2017 (soit date de la poste 15/05/2017 au plus tard)
- Les bulletins seront remis le 26 mai 2017, en présence d'au moins un membre de la commission des élections, un membre non candidat de l'association et un membre de l'association.